



INSUFFISANT

Avec une inflation 2018 de 1.67%, l'accord NAO 2019 signé à l'unanimité avait permis d'atteindre une enveloppe globale de 2.70%. Avec une inflation 2019 retenue de 0.92% et le niveau d'enveloppe annoncé par la DRH, la fin de négociation 2020 s'annonce très compliquée.

Comme à l'accoutumée, cette 2^{ème} et avant-dernière réunion de négociation devait permettre d'échanger sur quelques principes et notamment, sur les différents niveaux d'enveloppes pour chacune des catégories représentées sur ASF. Le tableau ci-dessous synthétise les propositions de la DRH :

Propositions de la Direction			
Catégorie Professionnelle	Enveloppe GLOBALE	Répartition des Augmentations	
		Générales	Individuelles
Employés, Ouvriers et Maîtrise Qualification	1,3 %	0,9 %	0,4 %
Maîtrise d'Encadrement	1.3 %	AG inférieure à l'AG négociée pour les employés, ouvriers et MQ (soit < à 0.9% dans l'état actuel)	>0,4 %
Cadres I-J-K-L	1.3 %	Talon inférieur à l'AG négociée pour les employés, ouvriers et MQ (soit < à 0.9% dans l'état actuel)	>0,4 %
Prime d'éloignement	Augmentation du niveau de l'augmentation de l'AG (soit 0,9 % dans l'état actuel)		

Les REVENDICATIONS de la CFDT :

La CFDT a adressé mi-décembre à la DRH un courrier revendicatif NAO 2020 <https://www.cfdt-asf.com/les-revendications-de-la-cfdt/>. Après 2 réunions, quelques-unes de nos demandes sont sur le principe, acceptées :

- ✓ Enveloppe d'**Augmentation Générale largement majoritaire**.
- ✓ **Augmentation Individuelle minimum de 195€** sur l'année sur le salaire de base (soit 15€ x 13 mois).
- ✓ Une **AG pour la Maîtrise Encadrement** et un **talon pour les cadres I,J,K,L** plutôt qu'une enveloppe totale en AI que nous jugeons trop aléatoire, ce que proposait la DRH lors de la 1^{ère} réunion.
- ✓ **Augmentation de la prime éloignement** (une partie de cette augmentation pourra être intégrée lors de cette NAO, l'autre partie serait discutée lors de la négociation sur la mobilité).

Concernant nos autres revendications, nous notons avec satisfaction l'ouverture d'une négociation sur la mobilité (le 18 mars) : ce sera l'occasion pour la CFDT de mettre sur la table l'extension de l'**avantage TIS pour tous les salariés**.

La DRH est également prête à étudier notre demande d'**augmentation spécifique pour la structure (1% en plus de l'enveloppe AG)** : elle concernerait les salarié(e)s administratifs non-cadres. Après avoir fait quelques calculs, la Direction reviendra vers nous avant le 12 février avec des propositions concrètes.

Après un ultime tour de table, la CFDT a proposé de travailler sur une **enveloppe globale de 2.5%** à l'intérieur de laquelle, tout reste négociable.

La DRH a déjà menacé d'appliquer ses mesures unilatérales en cas de désaccord. Mais avant de supposer une telle issue, entre ces 2.50% et les 1.3% proposés par la Direction, la CFDT reste persuadée qu'un compromis peut et doit être envisagé.

Rendez-vous le 12 février prochain pour la dernière réunion de négociation.